

L'intégration de l'Economie urbaine dans la planification

HIDS

26 Juin – 1er Juillet 2011

Parler d'intégration de l'économie urbaine dans la planification implique en amont de comprendre le rôle de l'économiste dans la planification.

1. La place des économistes dans la planification

L'économiste dans la planification de quoi parle-t-on ?

Le métier d'économiste est très mal connu en France. L'économiste est souvent perçu comme le « conseiller du prince » (pour instaurer des politiques économiques) ou comme un spécialiste des phénomènes macro-économiques et financiers œuvrant pour des institutions bancaires.

A l'opposé, le rôle de l'économiste dans les projets urbains se résume souvent à celui d'économiste de la construction qui s'attache à apporter à la maîtrise d'ouvrage, aux maîtres d'oeuvre, aux entreprises et aux particuliers, une assistance globale ainsi que les meilleures garanties de performance et de qualité tout au long du processus de construction d'un bâtiment.

Pourtant depuis une vingtaine d'années en France, nous assistons à une montée en puissance des « économistes du territoire ». Que revêt cette notion ?

A travers l'expérience Française et Lyonnaise, il s'agira de comprendre la diversité des métiers, des qualifications et leurs rôles au sein des organisations qui emploient des économistes « du territoire ».

2. L'observation socio-économique au service de la planification et de la stratégie urbaine

2.1 Le cas de l'Observatoire partenarial lyonnais en économie (Opale).

Une de ses missions est d'aider à la décision les acteurs locaux et à la planification à partir d'un cadre commun d'analyse et de diagnostic socio-économique.

2.2 L'intégration des données socio-économiques (emploi notamment) dans la planification stratégique d'un quartier d'affaires : le cas du quartier de la Part-Dieu

A partir d'une étude réalisée par l'Observatoire partenarial lyonnais en économie, nous présenterons *l'utilisation faite des données socio-économiques dans la planification stratégique* du second quartier d'affaires français et 1er quartier d'affaires lyonnais.

3. L'utilisation des données relatives à l'emploi dans la planification urbaine

3.1 Le cas des quartiers classés en dispositif « Zones Franches Urbaines ».

Les zones franches urbaines ont constitué des outils de développement important pour les quartiers les plus fragiles de la région lyonnaise. Elles ont facilité l'implantation d'entreprises, la création d'emplois et dynamiser la mixité urbaine sur des territoires qui étaient exclus depuis longtemps des dynamiques de développement économique. **L'usage des statistiques relatives à l'emploi dans ces quartiers a permis d'ajuster la planification économique (accueil d'entreprises) aux caractéristiques spécifiques du marché de l'emploi dans ces zones.**

3.2 Le cas de l'économie résidentielle.

A partir de l'exploitation **des données liées à l'emploi et aux revenus** sur la métropole lyonnaise, nous présenterons les travaux du chercheur et consultant Laurent Davezies qui mettent en évidence que le développement d'un territoire dépend moins de sa capacité à produire de la richesse (appréhendue à travers la valeur ajoutée ou le PIB local) qu' à capter des revenus générés à l'extérieur de ses « frontières » et ensuite de sa propension à les réinjecter dans le circuit économique local pour stimuler les services de proximité.

4. L'économie dans les documents de planification

4.1 *Présentation de l'économie dans les Schémas de cohérence territoriale (Scot) (Schéma directeur)*

Les Scot sont des documents de planification à horizon 2030 qui vise la **mise en cohérence des politiques publiques locales et notamment de l'économie avec les autres thématiques de l'aménagement (habitat, transport, environnement)** mise en cohérence autour de projets structurants, et la mise en cohérence des documents de stratégie économique existants à différentes échelles de territoire.

Nous étudierons le contenu économique de ces documents et leur articulation avec les thématiques de l'emploi, de l'habitat, et des transports.

4.2 *La planification économique par « l'étude de marché » : le cas du commerce et de l'urbanisme commercial en région lyonnaise*

Depuis une quarantaine d'années en France le secteur du commerce a toujours été régulé de manière spécifique. L'agglomération lyonnaise se singularise par l'histoire de sa planification commerciale qui depuis plus de 30 ans repose sur une connaissance fine du marché de l'équipement commercial et son potentiel de développement.

Seront abordés :

- **La méthodologie d'élaboration des outils statistiques** qui permettent une fine connaissance des comportements d'achats, des équipements commerciaux, des potentialités de développement.

- **L'utilisation qui est faite de ces données socio-économiques** dans la planification commerciale de l'agglomération lyonnaise et sa retranscription dans les documents d'urbanisme